FONDÉ EN 1891

L'Egalité DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Lundi 21 Mars 1921

Le Président de la République et le Roi des Belges à LILLE

Deux journées de grandes :: cérémonies officielles ::

Les fêtes du 16 mai, à Lille, vont prendre l'importance d'une très grande solennité.

Une conférence a réuni vendredi, à la Mairie de Lille, les personnalités chargées d'arrêter le plan municipal des fêtes. D'autre part, les organisateurs de la Journée des Œuvres Sociales et de la Fête Fédérale de Gymnastique viennent de prendre leurs dernières dispositions. Enfin, le Ministère des Affaires étrangères a fait connaître qu'à la suite d'une démarche de M. de Margerie, notre ambassadeur près du Roi des Belges, celui-ci acceptait en principe de venir à Lille.

La Chambre de Commerce de Lille se propose de demander prochainement à M. le président de la République d'inaugurer la Nouvelle Bourse du Commerce.

Le programme des fêtes serait ainsi établi :

SAMEDI 14 MAI. — Ouverture des grandes fêtes de gymnastique, de mutualité, etc.

DIMANCHE 15 MAI. — Congrès de la Mutualité et des Pupilles de la Nation, avec la présence de M. Daniel-Vincent, Ministre du Travail ; de M. Bérard, Ministre de l'Instruction publique.

Fête Fédérale de Gymnastique, avec la présence de M. Barthou, Ministre de la guerre.

Dimanche soir. — Arrivée du Président de la République à la gare de Lille. Réceptions officielles. Inauguration de la Nouvelle Bourse.

LUNDI 16 MAI. — Ouverture de la Journée des Œuvres Sociales par le Président de la République, assisté du Ministre du Travail et de M. Gaston Vidal, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique.

Réception du Roi des Belges à la gare Saint-Sauveur. Fête des Pupilles et des Enfants des Ecoles.

Grand banquet à la Préfecture.

Visite du Président et des Ministres à la Fête Fédérale de Gymnastique et remise du drapeau fédéral. Départ des ministres dans la soirée.

Il n'y a rien de changé pour les passeports franco-belges

LES MESURES A PRENDRE SONT ENCORE A L'ETUDE

Paris, 19 mars. — Le consulat général de Belgique à Paris, prévient le public que le passeport et le visa du passeport continuent à être exigés à la frontière belge, jusqu'à nouvel ordre. Les mesures en vue de la suppression de ces formalités sont encore à l'étude.

Les nouvelles taxes postales internationales

Paris, 19 mars. — La Chambre des députés vient de voter le projet de loi portant approbation des conventions et arrangements de l'Union postale universelle signés à Madrid le 30 novembre 1920. Ce projet doit encore recevoir l'approbation du Sénat. Ces taxes sont les suivantes :

Lettres : de 0 à 20 grammes, 0 fr. 50; au-dessus de 20 grammes, par 20 grammes ou fraction de 20 grammes, 0 fr. 25.

Cartes postales : simples, 0 fr. 30; avec réponse payée, 0 fr. 60.

Papiers d'affaires : par 50 grammes ou fraction de 50 grammes, 0 fr. 10 (minimum de perception, 0 fr. 50).

Imprimés : par 50 grammes ou fraction de 50 grammes, 0 fr. 10 (les journaux expédiés directement par les éditeurs continueront à bénéficier de la taxe de 0 fr. 05 par 50 grammes, jusqu'au 1er janvier 1922).

Echantillons : par 50 grammes ou fractions de 50 grammes, 0 fr. 10 (minimum de perception, 0 fr. 20).

Recommandation : droit fixe (en sus de l'affranchissement d'après le poids), 0 fr. 50.

Le grand meeting des régions dévastées

IL SE TIENDRA AUJOURD'HUI A PARIS

A la suite de l'enquête faite dernièrement par sa délégation, la Confédération Générale du Travail a décidé de réunir, en un vaste meeting, qui se tiendra aujourd'hui à Paris, salle des Sociétés Savantes, les représentants qualifiés des départements envahis. Elle a convoqué les députés et les conseillers généraux, les représentants des municipalités, des coopératives de sinistrés, des syndicats ouvriers, en vue de rechercher en commun les moyens les plus pratiques de relever nos ruines. Cette réunion aura pour but de coordonner toutes les bonnes volontés, et tous les efforts pour la sauvegarde de l'intérêt des populations sinistrées, qui se confond intimement avec celui du pays tout entier.

EXPULSION TRAGIQUE

MENACE D'ETRE ASPHYXIE PAR LES ASSIEGEANTS, LE LOCATAIRE TENTA DE SE SUICIDER.

Paris, 19 mars. — Il y a quelques temps, M. Frédérique, commissaire du quartier de la Gare, recevait d'un russe, Bernard Steinmann, établi cordonnier, 22, avenue de Choisy, différentes lettres dans lesquelles celui-ci se plaignait, bien qu'il eut encore neuf ans de bail, que sa propriétaire, Mme Boyer, voulait l'expulser de son logement.

Au cours de son enquête, le commissaire acquit la conviction que le cordonnier qui, par ailleurs, avait des dettes, donnait des signes de dérangement cérébral.

Saisi de plusieurs plaintes, le fonctionnaire, accompagné d'un huissier, se rendit, hier, à midi, au domicile de Steinmann pour lui signifier qu'il allait saisir ses meubles. Dès que Steinmann aperçut le commissaire, il menaça de tuer quiconque s'approcherait de lui. On tenta de parlementer : ce fut en vain. Devant son insuccès, le commissaire en référa à la préfecture qui décida qu'on emploierait, ce matin, les gaz asphyxiants, en vue de s'emparer de l'irascible locataire.

L'expulsion devait avoir lieu ce matin à 8 heures 30. Or, à 7 heures exactement, ce matin, Steinmann sortit de chez lui et après avoir fait quelques pas dans la rue, il tenta de se suicider en se frappant d'un coup de tranchet. Transporté à l'hôpital de la Pitié, son état y a été jugé sans gravité.

LA RÉVOLTE RUSSE

Massacres dans Cronstadt

Après la reprise de la ville la lutte dura toute la nuit

Paris, 19 mars. — Selon une dépêche de Copenhague, dès qu'elles eurent envahi Cronstadt, les troupes bolchevistes se livrèrent à d'effroyables massacres. Une lutte sanglante dans les rues dura toute la nuit.

De différents côtés, on déclare que le désastre est dû à la trahison et on accuse spécialement le commandant du sixième fort du Nord d'être resté inactif et d'avoir ainsi permis aux bolchevistes de pénétrer dans Cronstadt.

Le généralissime des Soviets a été arrêté à Moscou

Paris, 19 mars. — Le correspondant du « Times » à Riga télégraphie que Dzerjinski, le chef de la commission extraordinaire bolcheviste, a fait arrêter, hier, à Moscou, Kameneff, le généralissime des troupes soviétiques, et son chef d'état-major, le colonel Lebedeff. On ignore les motifs de ces arrestations.

La paix est signée entre la Russie et la Pologne

Varsovie, 19 mars. — Le traité russo-polonais a été signé hier soir, à Riga, à 21 heures 30.

LE TRANSFERT DES CORPS DES POILUS D'ORIENT

Marseille, 19 mars. — Le ministre des Pensions vient de faire connaître à l'association des poilus d'Orient, dont le siège est à Marseille, que les demandes de transfert des corps des militaires inhumés en Orient, devraient être adressées au ministère avant le 31 mars courant, dernier délai.

L'OCCUPATION EN RHÉNANIE N'EST PAS ETENDUE

Paris, 19 mars. — C'est par erreur qu'on a annoncé l'extension de l'occupation interalliée de la rive droite du Rhin. Ni Oberhausen, ni Mulheim-en-particulier n'ont été occupées. En réalité, il s'agit seulement de l'installation de deux postes, l'un à l'ouest de Speldorf, sur la route de Mulheim, à deux kilomètres de Mulheim ; l'autre, au nord-est de Meiderich, sur la route de Oberhausen, en vue de surveiller la gare ouest d'Oberhausen, d'ailleurs située à une assez grande distance de la ville. L'emplacement primitif de ces postes de surveillance ayant été reconnu mal choisi, on s'est borné à les déplacer.

Le travail qui tue

Ecrasé sous un mur

UN OUVRIER DE LAGNICOURT EST MORT

M. Alexandre Gradel, 59 ans, journalier à Lagnicourt, dans l'arrondissement d'Arras, procédait, pour le compte d'une personne de la localité à la démolition d'un mur de grange, quand tout à coup ce mur s'effondra, l'ensevelissant sous ses décombres. A ses cris, des voisins qui travaillaient à proximité, accoururent et après l'avoir dégagé, le transportèrent à son domicile, où il expira quelques instants après.

Pris sous un éboulement

QUATRE TERRASSIERS ONT ETE TUES A LONGUEAU

Un grave éboulement qui a coûté la vie à quatre ouvriers, s'est produit vendredi, sur les chantiers de l'entreprise Vandevalle, à Longueau.

Une quarantaine d'ouvriers étaient occupés à des travaux de terrassements pour l'agrandissement de la gare entre les voies de Lille et la route de Glisy.

Il s'agissait pour eux de sapner dans sa base une butte de terre de 1 m. 50 de hauteur.

Les ouvriers procédaient lentement au dégarnissage de la terre, mais dans celle-ci, très dure sur toute la longuer, se trouvait une veine de sable. Une énorme masse de terre s'éboula, ensevelissant quatre ouvriers : Arthur Duvas, André Carlier, René Candas, Alphonse Huyez.

Dès que l'accident fut connu, le personnel de l'entreprise se porta immédiatement au secours des quatre malheureux qui furent dégagés dix minutes après.

Tous quatre avaient cessé de vivre et deux d'entre eux, Carlier et Huyez étaient méconnaissables.

Un comptable lillois des R. L. détourna pour 15.000 francs de mandats

IL EST ARRETE

Le service de la sûreté lilloise, a mis hier en état d'arrestation, le nommé Joseph Dartenuc, 28 ans, comptable à la Reconstitution, rue Saint-Bernard, domicilié, 71, rue Masséna.

Il est inculpé d'avoir détourné trois mandats s'élevant ensemble à 15.000 francs. Ce comptable indélicat, qui remplaçait un autre employé, enregistrait les mandats. Sachant qu'il allait être remercié pour incapacité, il garda deux bordereaux, l'un contenant un mandat s'élevant à 6.900 francs, à destination d'Heubourdin, et un autre contenant deux mandats de 5.000 et 3.000 francs, à destination d'Armentières. Non sans difficultés, il toucha un mandat à Haubourdin.

Conscient de la gravité de son acte, il s'en tint là.

Les services de la Reconstitution ayant remarqué que les accusés de réception ne figuraient pas aux dossiers étaient des soupçons et prévinrent le chef de la sûreté.

Arrêté par M. Perny, Dartenuc, habilement cuisiné, passa des aveux complets. Il a été déféré au Parquet.

C'est M. Glorian, juge d'instruction, qui est chargé de l'affaire.

Une affaire de vols d'automobiles anglaises

UN GARAGISTE DE BRUAY EST CONDAMNE A DEUX ANS DE PRISON AVEC SURSIS ET A 25.000 FRANCS D'AMENDE.

Une curieuse affaire de vols d'automobiles vient de venir devant la Cour d'appel de Douai.

Voici les faits :

Un garagiste de Bruay, M. Adolphe D., âgé de 32 ans, avait été mis en relations, après l'armistice, avec un anglais, lequel se disait officier chargé de la liquidation des stocks britanniques.

L'insulaire procura à M. D. une demi-douzaine d'automobiles à des prix trop bas pour que l'affaire ne parut pas suspecte. M. D., cependant ne songea pas que des autos vendues dans de telles conditions devaient certainement avoir été volées. Il expédia ses voitures à son frère qui tient un garage à Tourcoing. Celui-ci les vendit après les avoir remises à neuf.

Or, un client des frères D., M. Fruchart, fut un jour arrêté à Lille par un détective anglais, qui recherchait des autos dérobées dans divers camps britanniques — en particulier dans le camp d'Auchel.

M. Fruchart indiqua où il avait acheté sa voiture et c'est ainsi que la justice eût à s'occuper des opérations de M. Alphonse D.

Celui-ci restitua les voitures et versa, en outre, une somme de 45.000 francs à titre de dommages et intérêts, entre les mains de l'autorité britannique. Il comparut devant le tribunal correctionnel de Béthune qui l'acquitta.

Sur appel à minima du Parquet général, l'affaire est revenue devant la Cour d'appel de Douai.

La Cour, réformant le jugement des juges de Béthune, a condamné Adolphe D. à deux ans d'emprisonnement et à 25.000 francs d'amende.

Il était défendu par Me Soland, du barreau de Douai.

COMMENT L'ALLEMAGNE PREPARE LE PLEBICISTE :: EN HAUTE-SILESIE ::

Elle fait répandre de faux journaux polonais conseillant de voter pour elle

Oppeln, 19 mars. — Les députés français venus ici, déclarent vouloir être témoins impartiaux pour assister aux opérations du plébiscite, car l'expérience des précédents plébiscites au Slesvig et en Prusse orientale, a prouvé comment les Allemands savaient défigurer cyniquement la vérité.

Ce matin tous les journaux polonais paraissent avec d'extraordinaires articles, invitant les Hauts-Silésiens à donner leur voix à l'Allemagne. Ces journaux étaient fariqués par le comité allemand dans le dessein d'abuser la population polonaise. Des centaines de milliers de faux journaux polonais ont été ainsi vendus ou distribués.

L'Allemagne fait tout pour conserver sa proie

Paris, 19 mars. — C'est demain que sera décidé le sort de la Haute-Silésie

On sait que l'Allemagne attache une importance capitale à sa conservation, et qu'elle est prête à recourir à tous les moyens, pour que le vote lui paraisse favorable.

La presse de ce matin est unanime à reconnaître que du résultat de ce vote, dépendrait, en grande partie, la vitalité future de la Pologne, la puissance d'expansion de l'Allemagne, et la tranquillité de l'Europe.

En effet, si l'Allemagne tient tant à conserver la Haute-Silésie, c'est, avant tout, en raison de la grande richesse des gisements houillers de cette vieille province polonaise.

La teneur en charbon du sous-sol haut-silésien est de près de 75 milliards de tonnes, c'est-à-dire plus de la moitié des gisements de toute l'Allemagne, soit une valeur monétaire de 300 milliards de marks-or.

Cette immense richesse, ce formidable levier de puissance industrielle et militaire, est entièrement entre les mains de quelques magnats prussiens, qui ne verraient naturellement pas d'un œil indifférent, ce trésor leur échapper. Là est tout le secret de l'ardeur furieuse avec laquelle l'Allemagne met tout en œuvre pour conserver sa proie.

Les malheurs d'une millionnaire

EN UN MOIS, ELLE PERDIT LE GROS LOT QU'ELLE AVAIT GAGNE

Paris, 19 mars. — Mme Hofer, cantinière à Sedan, qui en 1905 gagna un million à la loterie de la Presse, assignait cet après-midi devant la 1re chambre de la Cour M. Cottin, notaire à Paris, qu'elle rendait responsable de n'avoir pas pris toutes garanties nécessaires dans la rédaction de l'acte passé devant lui et par lequel elle prêtait 200.000 francs à M. Germain, restaurateur à Paris.

M. Germain, quelque temps après, fut mis en effet en liquidation judiciaire et ses créanciers ne touchaient que 1 fr. 20 %.

Mme Hofer qui, un mois après avoir touché son million, avait perdu la totalité de son argent dans des spéculations malheureuses, demandait à M. Cottin, notaire, le remboursement de la somme de 200.000 francs, qu'elle n'avait pu toucher de son emprunteur.

Le notaire répondait qu'il n'avait été que le simple rédacteur de l'acte et qu'on ne l'avait pas chargé d'autre chose que d'écrire les volontés des parties qui s'étaient au préalable mises d'accord.

La 1re chambre, après plaidoiries de Mes Capinchi et Strauss, a donné raison au notaire.

Un Assassin de vingt ans

IL TUA UNE VIEILLE FEMME POUR LUI VOLER CENT FRANCS

A Prévilliers, près de Marseille-en-Beauvaisis, on a découvert, hier matin, dans son domicile, le cadavre d'une débitante, Mme veuve Leclert, âgée de 66 ans, qui avait été étranglée à l'aide d'une corde. La position du cadavre indique que la malheureuse s'était débattue; elle avait les mains croisées, les bras et les jambes repliés, les cheveux épars et les vêtements arrachés. Un cambriolage avait suivi le crime. Une petite boîte contenant les économies de la pauvre vieille, cachée sous la literie, avait été volée par l'assassin. Grâce à la promptitude et à l'adresse des gendarmes de Marseille-en-Beauvaisis, l'auteur de ce forfait a été arrêté hier après-midi, en gare de Feuquières, au moment où il s'apprêtait à prendre le train. C'est un nommé Victor Ducroux, âgé de 20 ans, ouvrier agricole, repris de justice. Son crime lui avait rapporté une centaine de francs; il était encore porteur de ce maigre butin au moment de son arrestation.

Pères assassins

Le laboureur et ses enfants

IL LES A TUES ET S'EST SUICIDE

Vesoul, 19 mars. — A Tromarey (Haute-Saône), un nommé Chevanne, cultivateur, au cours d'une crise d'alcoolisme, a blessé mortellement son fils et sa fille à coups de revolver, puis, poursuivant son fils, lui a tranché la gorge, à l'aide d'un greffoir. Il s'est ensuite coupé la gorge.

Le jardinier de la Valentine

IL FUSILLA SON FILS ENDORMI

Marseille, 19 mars. — La nuit dernière, à la Valentine, dans la banlieue de Marseille, le jardinier Geoffroi Ferrato, 54 ans, a tué son fils endormi d'un coup de fusil dans la tempe gauche. Le meurtrier a été arrêté.

Le pharmacien, son employée et la cliente... empoisonnée

Mme Moulard, épouse d'un architecte parisien; étant allée chez un pharmacien pour acheter trois paquets de sulfate de baryte, reçut, par erreur, de l'employée du pharmacien, Mlle Darry, trois paquets de sulfure de Baryum.

Mme Moulard absorba un des paquets et mourut.

A la demande du mari, la 2e chambre civile a condamné hier le pharmacien, civilement responsable, à 50.000 francs de dommages-intérêts.

Un village reconstruit vient d'être incendié

Nancy, 19 mars. — Le village de Le Tricourt-sur-Seille, détruit par la guerre et entièrement construit en planches, vient d'être incendié.

La rue principale, comprenant dix-sept habitations, a été la proie des flammes.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais seize familles sont sans abri.

Est-ce la dernière neige ?

Yssingeaux, 19 mars. — La température ayant brusquement baissé, la nuit dernière, la neige est tombée en abondance sur toute la région. Le sol est entièrement recouvert d'une couche de plusieurs centimètres.

LE CRIME DE NOYELLES-GODAULT

Est-ce la jalousie ou la folie qui arma le bras du meurtrier ?

Le récit du crime fait par l'assassin et sa petite fille.

Le « Réveil » a relaté hier ce crime qui mit en émoi la population d'Hénin-Liétard, de Noyelles-Godault et des environs. Voici des détails complémentaires sur le terrible drame, dont la victime est la femme du mineur Pinteau Hippolyte, née Cogez Zélia, âgée de 38 ans.

Ces détails sont fournis dans les dépositions faites par l'assassin et sa petite fille qui faillit être aussi sa victime.

Pinteau a fait le récit suivant :

« Hier, 17 courant, je suis allé me promener avec ma femme à Courcelles et à Noyelles. En cours de route, j'ai fait des reproches à ma femme pour sa conduite.

» Nous sommes rentrés chez nous, à la Borne des Loups, vers 21 heures 30. Aussitôt rentré, j'ai mangé et suis allé me coucher avec ma femme. Nous avons discuté toute la nuit et nous n'avions pas encore dormi, lorsque vers 3 heures 30 du matin, ma femme m'a dit qu'il fallait être lâche et criminel pour vivre avec une femme d'une conduite telle que la sienne et de manger tout l'argent. Très en colère, je me suis levé, ma femme m'a suivi. Je me suis emparé d'un ciseau à bois qui se trouvait dans une boîte près de la tête du lit. J'ai jeté ma femme à terre et me suis mis à la frapper sur la tête et à la figure avec cet outil. Je ne puis dire combien de coups je lui ai portés, je ne les ai pas comptés.

» J'ai cessé de frapper lorsque ma fille âgée de douze ans, est venue se coucher sur sa mère pour la protéger. Mon enfant a dû recevoir quelques coups, mais c'est bien involontairement de ma part. Ma femme a expiré environ une demi-heure après, sans avoir prononcé une parole. J'aimais ma femme et mes enfants, c'est poussé par la jalousie, que j'ai commis ce crime que je regrette profondément. L'arme que vous me présentez est bien celle avec laquelle j'ai frappé ma femme ».

On sait que pendant la scène du crime, les deux enfants, âgés de 12 et 7 ans, étaient couchés dans une chambre au 1er étage, à proximité de la chambre occupée par les parents.

La petite Julienne, âgée de 12 ans, fille du meurtrier, a fait le récit suivant :

« La nuit dernière, j'étais couchée avec mon frère, âgé de 7 ans, dans une chambre du 1er étage, à proximité de la chambre occupée par mes parents. Vers 4 heures, j'ai entendu crier ma mère. Je me suis levée aussitôt et suis entrée dans sa chambre. J'ai vu ma mère à terre et mon père qui la traînait par les cheveux et cherchant à la conduire près de la tête du lit, où se trouvait, sur une planche, une boîte contenant des outils. A un moment donné, mon père saisit un ciseau à bois et en frappa ma mère à la figure. Elle tomba. Je me suis approchée pour empêcher mon père de frapper et, à cet effet, je me suis baissée sur le corps. Il continua de frapper avec son arme et, en voulant préserver ma mère, j'ai reçu un coup derrière la tête et sept coups sur les doigts de la main droite. A la suite de ces coups, je me suis retirée, et mon père a continué de frapper ma mère jusqu'à ce qu'elle soit morte. »

Nous avons dit que Pinteau avait été l'an dernier interné dans un asile d'aliénés.

Est-ce bien la jalousie qui l'a poussé au crime, ou est-ce la folie qui l'a incité au meurtre ? C'est ce qu'il appartient à la Justice de faire établir.

Le Port Mystère de Richborough

IL CONTRIBUA PUISSAMMENT AU TRIOMPHE DEFINITIF DES ALLIES

On sait ce que fut au cours de la grande guerre, la puissance d'organisation des Anglais en ce qui concerne les établissements d'ordre essentiellement militaire. Une vaste entreprise sur la côte de la baie de Pegwell, près de Sandwich, montre quelle était, dans ce domaine, l'importance des initiatives prises par le War-Office. Avec le vaste accroissement des armées britanniques, non seulement en France, mais dans les régions les plus éloignées du monde, il devint évident que les moyens de transport à travers la Manche étaient totalement insuffisants. La création d'un nouveau port, de grande envergure, s'imposait. Elle était devenue de première nécessité pour la conduite de la guerre, et le War-Office, d'accord avec l'Amirauté, décida la création, de toutes pièces, du « port mystère » de Richborough. Le travail fut commencé en avril 1916; le port devait avoir une superficie de 890 hectares, et tous les travaux de construction et de terrassement furent exécutés par la main-d'œuvre militaire. Il fallut, à raison de la nature marécageuse du terrain, détourner la rivière Stour qui se jette dans la mer.

Le port fut construit au moyen de pal-planches métalliques. L'ensemble des chemins de fer comporte une longueur de 96 kilomètres de voies permanentes, offrant la place voulue pour garer 3.285 wagons.

Au moment de l'armistice, 1.470 wagons par jour étaient sur place. Le service de transport commença en décembre 1916 et par le « port mystère » 18.000 canons, voitures et attelages divers furent envoyés, outre-mer; 35.000 tonnes d'approvisionnements pour le corps royal d'aviateurs, ainsi que 75.000 tonnes pour le Royal Army Service Corps et 75.000 tonnes de munitions.

Le temps moyen nécessaire pour décharger un « ferry-boat » et pour le recharger prêt à prendre le mer a été un peu moins de 21 minutes! Pour vaincre la difficulté résultant de la différence de niveau entre le pont du bateau et la terre ferme, difficulté provenant de la hauteur de la marée, on a construit un pont au moyen duquel le train est élevé ou abaissé au niveau voulu. Ce pont est une merveille de l'art de l'ingénieur. Chaque ferry-boat a une longueur de 110 mètres et une largeur de 19 mètres; il est capable de maintenir 22 kilomètres de vitesse à l'heure et offre la place nécessaire pour 54 wagons de 6 mètres.

A la fin de la guerre, la flotte de bateaux consacrée au service de cette formation marine comptait 232 unités destinées à la traversée de la Manche et employait 2.100 personnes. Le service des ferry-boats du « port mystère » fut d'une valeur inestimable dans les batailles défensives de la Somme et de la Lys et contribua puissamment au triomphe définitif des Alliés.

Passe encore de mourir mais se tuer à cet âge !

UN OCTOGENAIRE S'EST SUICIDE

M. Charles Beauvais habitait chez son gendre, M. Roulet, concierge, 126, rue de Tocqueville, à Paris.

Hier matin, il s'est suicidé dans la loge en se tirant un coup de revolver dans la tête.

Le désespéré était âgé de 82 ans !

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

L'ASSEMBLEE GENERALE de la FEDERATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Hier, samedi, à 14 h. 30, dans la salle des Ventes Publiques de la Bourse du Commerce, s'est tenue la seconde assemblée générale annuelle de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing.

Six cents membres environ assistaient à la réunion.

Les vœux

Dans un télégramme adressé à M. Millerand, les membres de la Fédération font appel à sa bienveillante sollicitude pour faire hâter l'œuvre de la reconstitution et le paiement des dommages de guerre.

Par un second télégramme, ils prient M. Briand de faire prendre d'urgence des mesures financières pratiques et hardies pour permettre l'exportation des produits accumulés en France par mévente, et protestent vigoureusement contre toute introduction de la main d'œuvre allemande, alors que le nombre des chômeurs français augmente chaque jour.

Un troisième télégramme réclame l'énergique intervention de M. Loucheur, pour presser l'examen définitif sur place des dossiers de dommages et le paiement des indemnités, ainsi que pour faire prendre toutes dispositions susceptibles de remédier au chômage qui s'aggrave, et notamment par organisation pratique de ducroire, permettant écoulement des stocks en pays étrangers.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni hier à midi, sous la présidence de M. Lebas, maire. Vingt-cinq conseillers y assistaient.

200.000 francs pour les chômeurs

Aux deux crédits de 100.000 francs précédemment alloués au Bureau de Bienfaisance pour venir en aide aux chômeurs, le Conseil décide d'ajouter un troisième crédit de 200.000 francs.

La visite de la C. G. T. dans les régions libérées

L'administration municipale a délégué trois de ses membres à la réunion de la Confédération Générale du Travail, qui aura lieu à Paris le 21 courant, au sujet de la visite des délégués de la C. G. T. dans les régions dévastées. Sont désignés, MM. Lebas, Wattremez et D'Hont.

Pour l'hygiène publique

M. Delmotte proteste au nom des habitants de la rue Pierre-de-Roubaix, contre les dépôts fréquents d'immondices dans les terrains vagues de ce quartier.

LE RETOUR DES CORPS DES SOLDATS MORTS POUR LA PATRIE

Les familles des soldats dont les corps sont rentrés cette semaine pour être inhumés dans le cimetière de notre ville, sont informés que le dépositoire de la rue Isabeau-de-Roubaix, sera ouvert aujourd'hui, dimanche, de 8 heures à midi et de 14 à 18 heures.

UNE COUVERTURE DISPARAIT

M. Arthur Leconte, boulier, rue du Chemin-de-Fer, 52, a porté plainte contre une nommée Marie Jonquel, 50 ans, qui a logé chez lui une nuit et a disparu emportant une couverture de laine valant 50 francs.

PHARMACIENS DE GARDE

Aujourd'hui dimanche, MM. Flavigny, rue de l'Ommelet, 200 ; Wattrelos, Grande-Rue, 250, et Masset, rue d'Alsace, 11.

EXPULSION

La nommée Maria Kempe, dite Maria Daure, 17 ans, journalière, expulsée de France par arrêté ministériel du 8 avril 1920, a été arrêtée hier à Roubaix, par le service de la Sûreté.

Elle sera déférée au Parquet de Lille.

LE CONCERT DE L'AMICALE TURGOT

La vente des programmes faite au cours du concert au profit des chômeurs, a donné 330 fr. qui ont été versés à la caisse de chômage.

TOURCOING

SPECULATION ILLICITE sur les LOYERS

Pour spéculation illicite sur les loyers, procès-verbal a été rédigé hier contre M. Jules Lecroart, 51 ans, débitant, rue du Tilleul, 26 ; Mlle Gabrielle Michiel, 61 ans, propriétaire, rue de Toulouse, 14 et M. Couteau, propriétaire, Grande-Rue, 263, à Roubaix.

CHEZ LES CONTREMAITRES ET SURVEILLANTS DU TEXTILE

Les sections **Teintures** et **Apprêts**, de l'Association amicale et professionnelle des Contremaîtres et Surveillants du Textile, sont convoquées en réunion mensuelle le dimanche 20 mars, à 9 heures 30 précises du matin, au siège, rue du Moulin, 1.

A LA FEDERATION AMICALE DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE

Avis aux ex-prisonniers de guerre de Maubeuge

Nous avons appris que la place forte de Maubeuge, ainsi que les communes de Boussois, Recquignies et Elesmes, recevront la croix de guerre très probablement le premier dimanche d'avril. De très grandes fêtes y seront données en cette circonstance, afin de donner à cette manifestation toute l'ampleur due à l'héroïsme de cette place. Toutes les autorités civiles et militaires y sont conviées.

Comme il a été demandé par M. Léon Pasqual, député du Nord, lors de notre dernière assemblée générale, les ex-prisonniers de guerre ayant appartenu à ces places, ainsi que les camarades qui désireraient assister à cette cérémonie, sont priés de vouloir bien se faire inscrire au siège, 43, rue du Haze, le plus tôt possible, où tous renseignements seront communiqués.

A titre d'indications, si le nombre des adhérents inscrits est suffisamment assez important, un train spécial sera demandé à l'administration du Chemin de fer, et ceci d'accord avec la Fraternelle des Combattants de Roubaix.

VOL DE CHARBON

Le jeune Louis Deleu, 13 ans, aide-couvreur à Roubaix, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 8, a été surpris en flagrant délit de vol de charbon à la Gare-Annexe. Il a été laissé en liberté provisoire.

PLUS QUE LE POIDS...

Procès-verbal a été dressé à la charge de M. Victor Deherripon, grainetier, place Charles-Roussel, pour avoir fait traîner par son coursier, le petit Paul Derval, âgé de 13 ans, une baladeuse chargée de 100 kil. de marchandises.

ARRESTATION

Le nommé Jules Loridan, chauffeur d'auto, 24 ans, demeurant à Wasquehal, a été arrêté hier à Tourcoing. Il était réclamé par le Parquet de Béthune sous l'inculpation de vol.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

VENTE LIBRE AU RAVITAILLEMENT. — A partir du samedi 21 mars, baisse de prix sur de nombreux articles : saïdoux, 6 fr. le kilo au lieu de 8 fr. ; savon, 2.50 le kilo au lieu de 3.50 ; cacao, 3 fr. le kilo au lieu de 4 fr. ; autolave, 1.50 le paquet au lieu de 2 fr. ; caleçons jersey, 7 fr. au lieu de 9 fr. ; café, 3.75 la livre ; chicorée, 2.75 le kilo ; sucre en morceaux, 3.50 le kilo ; sucre cristallisé, 2.50 le kilo ; lait Nestlé, 2.50 la boîte ; lait non sucré, 3.25 les deux boîtes ; extrait de bœuf, 2 fr. le pot ; bœuf rôti, 2.50 la boîte ; huile, 4.50 le litre ; vinaigre 1.50 le litre ; beurre de Normandie, prix suivant le cours ; chaussures de fatigue américaines, 31 fr. la paire ; chaussures de repos, 41 fr. la paire ; chaussures nationales, voir les prix affichés à la porte du magasin ; étoffes de différentes qualités pour jupons de femme et costumes d'enfants, prix exceptionnels affichés au magasin.

PERCEPTION. — Le percepteur sera à Wattrelos lundi 21 mars, de 14 heures à 17 heures, estaminet Delcroix, rue du Moulin, pour le paiement des allocations militaires et des primes pour culture du lin.

MORTS POUR LA FRANCE. — Lundi 21 mars à 10 heures, auront lieu les funérailles de cinq soldats morts pour la France, dont les corps ramenés à Wattrelos sont arrivés hier samedi en gare.

Ce sont MM. Jules Delannoy, sous-lieutenant au 57e d'artillerie ; Albert Deflandre, soldat au 366e R. I. ; Edmond Fervaille, soldat au 237e R. I. ; Jules Parent, soldat au 30e bataillon de chasseurs à pied, et Albert Semain, soldat au 287e R. I.

Les cercueils ont été déposés dans une salle dépendante de la gare, aménagée à cet effet et ornée de tentures de deuil et de trophées de drapeaux.

Pour les funérailles, réunion à la gare de Wattrelos lundi à 9 heures et demie.

PRIMES MENSUELLES D'ALLAITEMENT. — Les bons de primes mensuelles d'allaitement maternel, seront délivrés au bureau d'assistance, 5, rue Jean-Jaurès et payés à la recette municipale, 34, rue Carnot, le lundi 21 mars, de 9 h. à 11 h. 30. Se munir de la carte d'identité rouge.

POUR LA CAISSE DE CHOMAGE. — Le personnel des établissements Kuhlmann de Wattrelos a réuni au bureau de bienfaisance, la somme de 226 fr. 10, produit d'une souscription faite dans les établissements au profit des chômeurs.

CONTRAVENTIONS. — Des contraventions ont été relevées par la police à la charge de Ernest Moulard, employé à Croix, pour défaut de lanterne à son vélo et à la charge de Henri Vernack, boulanger à Roubaix, pour défaut de lanterne à sa voiture.

AVIS AU VOITURES. — Afin de faciliter la reconstruction du pont sur l'Espierre, rue du Sapin-Vert, la circulation des voitures sera interdite du cimetière du Crétinier à la rue d'Oran, du 21 mars au 5 avril.

Les voitures devront emprunter vers Roubaix, les rues de l'Union, boulevard des Couteaux, boulevard de Metz, rue d'Oran et de Cartigny ; vers Wattrelos, rue du Mont-à-Leux, de la Martinoire et des Ballons.

CONTRIBUTIONS. — Sont nommés commissaires répartiteurs des contributions directes, pour l'année 1921 : MM. Ernest Debonneville, Clément Dubus, Henri Lefebvre, de Wattrelos, et MM. Victor Houzé, de Hem et Gustave Debenne, de Roubaix.

Sont nommés suppléants : MM. Henri Millet, Gustave Jonville, et Alfred Salembier, de Wattrelos, et MM. Achille Debonne, de Reims-la-Nord, et Achille Dujardin, de Roubaix.

A L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE LA BAILLERIE. — Aujourd'hui, dimanche, à 16 heures, concert offert aux membres de l'Association. Le concert sera suivi d'une tombola gratuite.

ETAT-CIVIL du 19 mars. — Naissances. — Roger Devogele, rue du Plaisir, 12. — Michel Duret, rue Négrier, 11 bis.

Publications de mariages. — Achille Martin, tisserand à Wattrelos et Irma Verbeke, rattacheur à Herseaux. — Jean Coulpet, forgeron à Estaimpuis et Jeanne Hespel, journalière, sentier de l'Avelin, 3. — Henri Lemaire, rattacheur, rue des Ballons, 182 et Laure Staes, soigneuse, rue des Ballons, 136.

Neuville-en-Ferrain

RECENSEMENT DE LA POPULATION. — Les opérations du recensement accusent, au 6 mars : 1.010 maisons, 1.119 ménages et 3.398 habitants. En 1911, la commune comptait 4.200 habitants.

LILLE

Les sacs à terre

L'affaire des sacs à terre, — évoquée à Lille — n'est point de celles qui intéressent le genre humain. De deux choses l'une : ou bien les inculpés ont fait confectionner des sacs en sachant que ceux-ci étaient destinés à abriter les soldats allemands et alors, il faut en finir et les condamner sévèrement ; ou bien les inculpés sont innocents, et il faut rapidement les absoudre.

C'est la tâche de la justice. Tout le monde regrettera qu'on ait mis deux ans pour s'apercevoir qu'il y avait une « affaire des sacs à terre ». De mauvaises langues racontent que si certaines inimitiés ne s'étaient pas produites, on aurait eu moins de hâte à faire cette découverte. Les mêmes mauvaises langues disent encore que les inimitiés s'étant apaisées, ceux qui poussaient hier des cris d'indignation s'emploient déjà à sauver les victimes.

Mais qu'importe. Les marchands de sacs ont eu, à nos yeux, un fort : celui de la discrétion. Après avoir passé entre eux un contrat qui les engageait à verser leurs bénéfices à une œuvre de bienfaisance, ils ont jeté un voile sur cet acte de probité et ont attendu leur arrestation pour en parler. L'argent allemand aurait dû leur brûler davantage les doigts.

Quant à leur culpabilité, la justice doit se prononcer sans retard. Qu'elle convoque à sa barre tous les témoins, tous ceux qui, de près ou de loin, ont été mêlés à ce triste épisode de l'occupation : ceux qui ont tissé la toile, ceux qui ont fait le troc des bons tissus contre de méchantes étoffes, ceux qui ont affirmé qu'il y avait manquement au devoir patriotique comme ceux qui ont dit « que c'était là histoire de vieille fem